



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 35070

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions du rapport sur la politique de prévention de la délinquance publié par le comité interministériel de prévention de la délinquance en avril 2013. Ce rapport présente le bilan de la politique de la prévention de la délinquance, et les orientations à suivre dans ce domaine par les services de l'État concernés. La délinquance est actuellement un fléau, qui a tendance à se renforcer, comme l'ont montré les événements de ces derniers jours. Les nouvelles stratégies de lutte proposées par le Gouvernement révèlent certes une volonté de bien faire, mais ne sont hélas pas à la mesure des enjeux. Le rapport suggère d'étendre les guichets uniques victimes à cinquante tribunaux de grande instance. Il lui demande donc de lui préciser les moyens envisagés.

Texte de la réponse

L'objectif fixé dans le cadre du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (2010-2012) a été atteint. Des bureaux d'aide aux victimes ont été ouverts dans 50 tribunaux de grande instance. Le décret n° 2012-681 du 7 mai 2012 a généralisé les bureaux d'aide aux victimes à l'ensemble des tribunaux de grande instance. Ces bureaux d'aide aux victimes sont financés exclusivement depuis 2012 sur les crédits du ministère de la justice.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35070

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8071

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1353